

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 184-25 C

Objet : RD - Actions mises en oeuvre suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes issues du contrôle effectué portant sur les exercices 2017 et suivants

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pascal Ginollin

Vincent Miguët

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade -

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaïs

Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jacques Henriot

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Rochaix à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 184-25 C

objet **RD - Actions mises en oeuvre suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes issues du contrôle effectué portant sur les exercices 2017 et suivants**

Thierry Repentin, président, rappelle que la Chambre régionale des comptes a examiné la gestion de Grand Chambéry sur les exercices 2017 et suivants.

La Chambre régionale des comptes (CRC) a transmis son rapport d'observations définitives à la Communauté d'agglomération le 12 avril 2024 qui a été présenté au Conseil communautaire le 30 mai 2024.

En application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, il appartient au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de présenter au Conseil communautaire les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes

Le tableau suivant rappelle les recommandations de la Chambre régionale des comptes et présente les mesures correspondantes apportées.

Recommandations	Actions mises en oeuvre
Mettre en place la commission de contrôle financier prévues à l'article R. 2222-3 du code général des collectivités territoriales	Le 28 mars 2024, le Conseil communautaire a créé une commission de contrôle financier, conformément aux articles R. 2222-1 à R.2222-6 du code général des collectivités territoriales composée de 8 membres : - Jean-Marc Léoutre (vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique), - Pierre Brun (vice-président chargé des finances), - Christophe Pierretton (vice-président chargé de la mobilité), - Jean-Benoît Cerino (vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne), - Michel Dyen (vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries), - Denis Callewaert (membre de la commission des finances), - Bruno Stellan (membre de la commission des finances), - Martin Noblecourt (membre de la commission des finances). La commission est chargée de : - missions réglementaires (contrôle de l'exécution financière des conventions de délégation de service public), - missions facultatives sur saisine du président de Grand Chambéry (suivi financier des organismes partenaires de Grand Chambéry auxquels l'agglomération adhère ou dont elle est actionnaire : syndicats mixtes, établissements publics, SPL, SEM...). Les travaux menés par la commission de contrôle financier en 2024 ont relevé : - des missions réglementaires (analyses conduites sur la DSP du parc événementiel du Phare), - des missions facultatives (analyse des comptes des principaux établissements partenaires de l'agglomération, avis sur leurs demandes budgétaires 2025). La commission s'est réunie à 7 reprises au cours de l'année 2024 et a rendu son rapport annuel d'activité, annexé à la délibération d'approbation des comptes administratifs 2024.
Réaliser un inventaire physique du patrimoine communautaire	Dans le cadre de la mise en oeuvre d'un inventaire physique en lien avec l'inventaire comptable, la Communauté d'agglomération s'est dotée en septembre 2024 du module « Inventaire physique » du logiciel Immonet édité par le prestataire Nexpublica. Le service des moyens généraux de Grand Chambéry a été identifié comme pilote pour le premier déploiement du module.

	Un socle de paramétrage a été réalisé afin de localiser et de valoriser le mobilier de la collectivité : - identification des sites, bâtiments et étages ainsi que des services destinataires des équipements, - structure de codification des bâtiments et du mobilier, - acquisition d'un générateur et d'un lecteur de code barre, - codification, étiquetage, localisation et valorisation dans le module de tout nouveau mobilier entrant dans le patrimoine. Un second travail de mise à jour du mobilier existant dans la collectivité sera réalisé dans les prochains mois. Le module sera déployé progressivement dans d'autres services déjà identifiés lorsque l'impact organisationnel dans le service pilote du projet de tenue d'un inventaire physique aura été analysé.
Adopter une nouvelle délibération relative au RIFSEEP conforme à la réglementation	Une réflexion est engagée depuis quelques mois sur le RIFSEEP. Le projet d'ajustement de la délibération s'orientera vers deux axes : - la complétude de la délibération au regard des observations formulées par la CRC, dont l'indication des plafonds pour chaque groupe de fonction et pour chaque cadre d'emplois, - la redéfinition des critères d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA).
Adopter une délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires	Le recensement des emplois concernés a été engagé. Une analyse est en cours afin de proposer un projet de délibération prochainement.
Fixer par une délibération du Conseil communautaire la liste des emplois concernés par les astreintes	Le recensement des emplois concernés par les astreintes a débuté. Une analyse est en cours de finalisation suite notamment aux ajustements d'organisation des directions opérationnelles concernées. A l'issue de cette analyse un projet de délibération précisant la liste des emplois sur lesquels une astreinte pourrait être demandée sera proposé.

Vu la délibération n° 110-24 C du Conseil communautaire du 30 mai 2024 relative à la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Grand Chambéry portant sur les exercices 2017 et suivants,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de prendre acte des actions mises en œuvre afin de répondre aux observations de la Chambre régionale des comptes pour les exercices 2017 et suivants.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **184-25 C**

Objet de l'acte : RD - Actions mises en oeuvre suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes issues du contrôle effectué portant sur les exercices 2017 et suivants

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres délibérations ou décisions

Date de l'acte : 25 septembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250925-lmc1H34166H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34166H1

Date de transmission en Préfecture : 30 septembre 2025

Date de réception en Préfecture : 30 septembre 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 30 septembre 2025